



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-366

**ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉ(E)S DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

**EST PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ :**

À L'EFFET QUE le 12 avril 2022, le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté le règlement # 2022-366 édictant le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau municipal, situé au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, durant les heures de bureau.

*Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé,
Ce 20^e jour du mois d'avril 2022*

Yan Ritchie
Directeur général et
greffier-trésorier